



# ASABTP



## 9<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL de la VÉSUBIE 3 & 4 septembre 2021

### RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

#### PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Judi	8 juillet	2021		
Ouverture des engagements :	Judi	8 juillet	2021		
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi	21 août	2021		
Clôture des engagements :	Lundi	23 août	2021 à minuit		
Reconnaitances :	Samedi	28 août et Vendredi 3 septembre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 18h			
Vérifications administratives :	Vendredi	3/09	de 10h30 à 18h30	Départ 1 <sup>er</sup> VHRS :	15 mn après le dernier MODERNE
Vérifications techniques :	Vendredi	3/09	de 10h45 à 18h45	Départ 1 <sup>er</sup> LTRS :	5 mn après le dernier VHRS
Heure de mise en place parc de départ :	Vendredi	3/09	à partir de 11h	Arrivée 1 <sup>ère</sup> Voiture :	Samedi 4/09 à 16h30
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège :	Vendredi	3/09	à partir de 18h	2 <sup>ème</sup> réunion du Collège :	Samedi 4/09 à 16h
Publication admis au départ et ordre et heure de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape :	Vendredi	3/09	à partir de 20h30	Vérifications finales :	Samedi 4/09 à l'arrivée
Départ 1 <sup>er</sup> VHC :	Samedi	4/09	à 8h30	Publication des résultats provisoires :	Samedi 4/09 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
Départ 1 <sup>er</sup> MODERNE :	15 mn après le dernier VHC			Fin délai de réclamations :	Samedi 4/09
				Remise des Prix :	Samedi 4/09 à l'arrivée du rallye

### ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASABTP, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organise les 3 et 4 septembre 2021 un rallye régional PEA dénommé :

« 9<sup>ème</sup> Rallye Régional de la VÉSUBIE »

Conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA et avec le concours de l'Écurie Vésubienne Automobile.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le numéro 37 et sous le permis d'organiser Numéro 363 en date du 15/ 06/ 2021.**

L'organisateur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### Comité d'organisation :

Président :	André GALLI	licence n°	214985
Vice-président délégué :	Jean-Jacques MANUGUERRA	licence n°	9189
Secrétaire Général :	Patricia GALLI	licence n°	214986
Secrétaire Général adjoint :	Laure LAMBOGLIA	licence n°	50486
Trésorière :	Zizou MANUGUERRA	licence n°	9187

**Organisateur Technique : ASABTP, représenté par André GALLI, 42 Avenue Gallieni, 06000 NICE**

#### Membres :

Patrice ANTONIAZZI	licence n°	130659	Sandrine JACCHERI	licence n°	150675
Jeanine BARAFANI	licence n°	42280	Lucien JEAN	licence n°	65142
André BAROLLE	licence n°	55043	Michel LAMBOGLIA	licence n°	50486
Hervé BRASSART	licence n°	7192	Issachar LEVY	licence n°	225584
Charly BOSI	licence n°	299669	Gilles MARTINENGO	licence n°	23318
Pierre CARMIGNIANI	licence n°	56272	Philippe PRADO	licence n°	56333
Évelyne COMOGLIO	licence n°	161804	Maxime RATTI	licence n°	188344
Gérard DAUMAS	licence n°	5642	Colette RONCALLI	licence n°	27704
Luc DENIZOT	licence n°	218675	Jean RONCALLI	licence n°	19666
Patricia FECHINO GOÏC	licence n°	193632	Mathieu SICARD	licence n°	183884
Fernand GABRIEL	licence n°	55937	Astrid TERZI	licence n°	46672
Corinne FENDELERT	licence n°	212886	Francis THIEBAUD	licence n°	230376
Cathy HUBART	licence n°	152602			

**Tableau officiel d'affichage et d'information :** Face à la Mairie de ROQUEBILLIÈRE.

**Secrétariat du Rallye :** ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14 - Mèl : asa@asbtp.com

**PERMANENCE DU SECRÉTARIAT :** Tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h, jusqu'au jeudi 2 septembre 2021

**PERMANENCE DU RALLYE :** Mairie de ROQUEBILLIÈRE à partir du vendredi 3 septembre 2021 à 10h

## 1.1P OFFICIELS DU RALLYE :

<b>Président du Collège des C S</b> .....	Georges	POUQUINE	06.07.68.73.43	Licence n°	20225
<b>Membres :</b> .....	Luc	DENIZOT	06.44.07.09.48	Licence n°	218675
.....	Marie	RICHARD	06.72.31.77.82	Licence n°	49602
<b>Directeur de Course :</b> .....	Michel	BONZOM	06.11.89.60.56	Licence n°	4090
<b>Directeurs de Course Adjoint au PC :</b> .....	Paul	LACOMBE	06.72.72.30.64	Licence n°	4854
.....	Robert	RICHARD	06.10.72.44.42	Licence n°	44762
.....	Évelyne	COMOGLIO	06.70.70.19.62	Licence n°	161804
<b>Directeur de Course Adjoint Délégué Tricolore</b> .....	Serge	DAO	06.84.61.95.66	Licence n°	23974
<b>Délégué LSA PACA</b> .....	Jean Paul	POCHON	06.75.04.95.61	Licence n°	1793
<b>Relations concurrents :</b> .....	Faycal	FERCHICHI	06.62.80.54.42	Licence n°	127836
.....	Nathalie	FERCHICHI	06.62.80.54.36	Licence n°	137842
.....	Jean Michel	BUDIN	06.68.28.66.44	Licence n°	33900
<b>Directeurs de Course Adjoints aux E.S</b> .....	Christian	BERNI	07.81.42.98.95	Licence n°	M11396
.....	Jean Claude	TEISSEIRE	06.25.17.67.30	Licence n°	226136
.....	Éric	MARTINI	06.08.90.24.99	Licence n°	9826
<b>Commissaires techniques : Responsable</b> .....	Philippe	PRADO	06.08.84.44.21	Licence n°	56333
.....	Patrice	ANTONIAZZI	06.15.39.01.83	Licence n°	130659
.....			06.	Licence n°	
.....	Cathy	BERSZAKIEWICZ	06.41.26.92.10	Licence n°	224902
.....	Hervé	BRASSART	06.71.05.71.37	Licence n°	7192
.....	Gérard	DAUMAS	06.95.00.06.95	Licence n°	7191
.....	Jean Marc	GRILLI	06.16.08.62.79	Licence n°	234783
.....	Jean François	PINAZO	06.20.37.47.95	Licence n°	1085
.....					
<b>Secrétaire</b> .....			06.	Licence n°	
<b>Médecin Chef du Rallye :</b> .....	Gilbert	BODINO	06.14.70.73.38	Licence n°	
<b>Relations avec la Presse</b> .....	Jean-Jacques	MANUGUERRA	06.07.61.83.48	Licence n°	9189
<b>Responsables des commissaires :</b> .....	Laure	LAMBOGLIA	06.85.81.80.76	Licence n°	152603
.....	Pierre	CARMIGNANI	06.67.51.70.48	Licence n°	56272
<b>Classement informatique :</b> .....	Patrick	SOFT			
<b>Tracking et chronométrage VHRS :</b> .....	VDS	RACING			
<b>Responsable PC temps :</b> .....	Sandrine	JACCHERI	06.22.91.24.13	Licence n°	150875

**Nombre de postes de commissaires, nombres de commissaires, nombre d'ambulance : VOIR TABLEAUX DTS**

*Tous les officiels nommés dans ce règlement particulier, sauf les membres du collège des Commissaires sportifs, sont juges de fait.*

**1.2P ÉLIGIBILITÉ :** Le 9<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE compte pour

- La Coupe de France des Rallyes 2021 Coëf 2
- Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur
- Les Challenges ASABTP.

**1.3P VÉRIFICATIONS :** Pas de convocation individuelle

Les vérifications administratives auront lieu Vendredi 3 septembre 2021 de 10h30 à 18h30 devant la Mairie de ROQUEBILIIÈRE.

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 10h45 à 18h45

Les horaires de convocation seront publiés à partir du vendredi 3 septembre 2021 sur le site web <http://asa.asbtp.com>

Dès les vérifications techniques terminées, les voitures pourront être admises à la séance d'essai ou seront mises en parc fermé de départ. L'heure limite de mise en parc fermé est fixée à 19h00.

**Dispositions particulières :** Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans le village de ROQUEBILIIÈRE mais obligatoire au parking EDF (Voir fléchage Carnet d'Itinéraire)

**Contrôle final :** Les éventuelles vérifications finales auront lieu au garage GHETTI. (Taux horaire de la main d'œuvre 60€. TTC)

## ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES

**3.1.1P CONCURRENTS ADMIS :** Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

**3.1.5P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :**

Toute personne qui désire participer au 9<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, **avant le lundi 23 août 2021 à minuit**. Les demandes d'engagement envoyées par télécopie, devront être confirmées par courrier, accompagnées du règlement, dans les 3 jours.

**3.1.10P** Le nombre d'engagés est fixé à 160 voitures maximum à moduler sur l'ensemble des 4 rallyes (Modernes, VHC, VHRS, LTRS)

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des engagés est inférieur à 80.

### **3.1.11P DROIT D'ENGAGEMENT :**

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : **360 €, y compris Tracking GPS**  
b) sans la publicité des organisateurs : **720 €, y compris Tracking GPS**

**Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.**

Les organisateurs rembourseront, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée. Dans ce cas la retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.12P ACCEPTATION :** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

**3.2P ÉQUIPAGES :** Conforme au règlement standard FFSA.

**3.2.9P :** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

**3.3.P ORDRE DE DÉPART :** Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 4P – VOITURES et ÉQUIPEMENTS**

**4.1P VOITURES AUTORISEES :** Conforme au règlement standard FFSA

**4.2P PNEUMATIQUES :** Conforme au règlement standard FFSA. Interdiction de chauffer les pneus.

**4.3P ASSISTANCE :** Conforme au règlement standard FFSA. Une plaque d'assistance sera remise gratuitement par équipage et devra servir à l'authentification du seul véhicule autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. L'Assistance sera autorisée tout autour du gymnase et sera interdite en dehors des parcs prévus dans le carnet d'itinéraire. Il est impératif de laisser les lieux propres.

**4.4P PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES :** Conforme au règlement standard FFSA

**4.5P ECHAPPEMENT :** Conforme au règlement standard FFSA.

**4.7P EXTINCTEURS :** Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

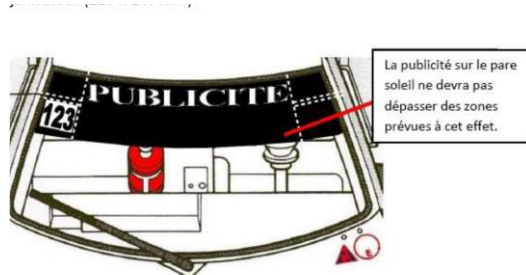
### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES :**

Conforme au règlement standard FFSA

#### **5.1.8P VITRES**

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.
- un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur.
- Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).



**5.2P PUBLICITÉ :** Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES**

**6.1P DESCRIPTION :** Le 9<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE représente un parcours de **141.487 km**.

Il est divisé en 3 sections et 12 secteurs de liaisons.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.762 km**.

**Samedi 4 septembre 2021 :** étape : ROQUEBILLIÈRE → ROQUEBILLIÈRE  
ES 1 : LODA → COL DE PORTE 1 : **8.136 km**  
ES 2 : PRA D'ALART → LA BOLLÈNE 1 : **7.735 km**  
ES 3 : LANTOSQUE → PELASQUE : **8.020 km**  
ES 4 : LODA → COL DE PORTE 2 : **8.136 km**  
ES 5 : PRA D'ALART → LA BOLLÈNE 2 : **7.735 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ET HORAIRE ».

**6.2P RECONNAISSANCES** : Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P DURÉE** : La durée des reconnaissances est limitée à 2 jours, les 28 août et 3 septembre 2021. Elles sont autorisées exclusivement de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Le nombre de passages est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués.

**Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique ; en pensant à préserver l'avenir des rallyes. Tout retour en arrière est interdit.**

**6.3P CARNET DE CONTRÔLE** : Conforme au règlement standard FFSA.

**6.4P CIRCULATION** : Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7P – DÉROULEMENT du RALLYE

**7.1P DÉPART** : Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du Rallye MODERNE partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

La première voiture du Rallye VHRS partira 15 minutes après le dernier concurrent MODERNE

La première voiture du Rallye LTRS partira 5 minutes après le dernier concurrent VHRS

**7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES** : Conforme au règlement standard FFSA.

**7.2.11P SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES** :  
Commissaires de route - chasubles oranges  
Chefs de poste - chasubles oranges barrées noir

**7.3P C P – C H – EXCLUSION** : Conforme au règlement standard FFSA.

**7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON** : Conforme au règlement standard FFSA

**7.4P CONTRÔLE DE REGROUPEMENT** : Conforme au règlement standard FFSA.

**7.5P ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.)** : Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5.20P SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le Vendredi 3 Septembre 2021 (RM 71 BELVEDERE 2.5km). Elle se déroulera de 14h30 à 17h30 pour les concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 50 €.

**Important** : Seuls les équipages engagés et ayant procédé aux vérifications administratives et techniques et obtenu l'adhésif prouvant leur conformité pourront participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. 3 passages maximum. Un mini road book sera remis à chaque participant avec un itinéraire qui devra être scrupuleusement respecté.

#### 7.5.20.1P ESSAIS

Au moins 1 mois avant la date du rallye et durant les journées de reconnaissances et plus particulièrement le vendredi 3 septembre 2021, aucun essai ne pourra avoir lieu ou être organisé sur tout ou partie d'un secteur de liaison ou d'une épreuve spéciale du Rallye, même avec des voitures de reconnaissances, même avec l'accord des Mairies des communes concernées. Des pénalités ou disqualifications pourront être appliquées et seront à l'appréciation des Commissaires Sportif.

**7.6P PARC FERME** : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les voitures seront mises en parc fermé :

- À l'issue des vérifications au départ du Rallye, 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- Dès leur arrivée à la fin du Rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

## ARTICLE 8P – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi :

- Un classement général pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

**A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.**

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

## ARTICLE 10P – PRIX – COUPES

Conforme au règlement Standard FFSA. Il n'y aura pas de dotation en prix.

- Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye.

**10.1P REMISE DES PRIX** : La remise des prix aura lieu le Samedi 4 septembre 2021 à l'arrivée du rallye.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**